



Progression de 360 % en 8 ans et 7 mois

Hier c'était 8000 adhérents nouveaux tous les ans.

Maintenant nous pouvons et devons accueillir 16000 nouveaux venus chaque année.

Il nous appartiendra ensuite, progressivement de leur faire comprendre l'originalité de notre Association fondée sur la solidarité de ses Membres, sur un comportement responsable, de les intégrer au dialogue permanent qui se développe dans les régions à l'initiative de nos Comités Consultatifs, lieux d'innovation et de création...

La poursuite du développement de notre Association dépend d'abord du concours actif de ses membres

Faites donc connaître autour de vous par ceux qui les ignorent encore les avantages offerts par l'ALP.TIS.

En Médico Chirurgicale complémentaire par exemple :

- tarif moins cher, grâce au nombre et à l'âge moyen de nos cotisants,
- cotisation restant établie pour chacun en fonction de son âge à l'adhésion,

- couverture acquise sans limite d'âge pour ceux qui ont adhéré avant 65 ans,
- la garantie peut être souscrite seule,
- possibilités nombreuses d'abrogation du délai de stage,
- adaptation des cotisations au régime social de chacun,
- non obligation d'affiliation pour tous les membres d'une même famille,
- couverture des soins consécutifs aux blessures résultant des cataclysmes naturels et du nucléaire,
- couverture des soins consécutifs aux accidents par tiers, aux accidents du travail, aux accidents de la vie privée, aux accidents scolaires (en complément bien sûr des prestations du régime légal obligatoire),
- pas de franchise de remboursement,
- libre choix du praticien, ... et puis aussi et peut-être surtout :
une Association véritable au sein de laquelle l'assuré de bonne foi n'est pas seul face à l'assureur,
- l'adhérent n'est pas un assujéti mais reste libre de se retirer tous les ans si d'aventure il n'est pas satisfait,
- chacun peut et doit participer par ses suggestions à l'aménagement des prestations et à l'amélioration du fonctionnement des services.

Dans tous les départements notre Association enregistre des adhésions nombreuses, mais les 30 départements où nous progressons le plus vite sont par ordre les suivants en 1984 :

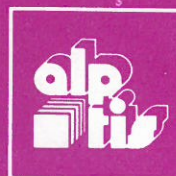
1. Rhône
2. Isère
3. Seine
4. Bouches du Rhône
5. Hérault
6. Nord
7. Côte d'Or
8. Haute Savoie
9. Gironde
10. Seine St Denis
11. Savoie
12. Hauts de Seine
13. Yvelines

14. Val de Marne
15. Aude
16. Aube
17. Pyrénées Orientales
18. Essonne
19. Ile et Vilaine
20. Saône et Loire
21. Tarn
22. Gard
23. Alpes Maritimes
24. Haute Garonne
25. Ain
26. Var
27. Vendée
28. Loire Atlantique
29. Val d'Oise
30. Charente Maritime

Ce n'est pas un hasard

... si les professions dont les Membres sont les plus nombreux à adhérer à l'ALP.TIS sont depuis des années celles au sein desquelles chacun est le mieux informé et aussi le plus à même de choisir en connaissance de cause :

Experts Comptables, Professionnels de l'assurance, Médecins, Pharmaciens, Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes, Infirmiers, Podologues, Opticiens, Prothésistes Dentaires, Psychologues, Conseils Juridiques, Avocats...



Siège Social :
317, rue Garibaldi - LYON-7^e
B.P. 7088
69341 Lyon Cedex 07
Tél. (7) 858.62.49

Bureau Méditerranéen :
38, boulevard Périer
13008 MARSEILLE
Tél. (91) 53.26.00

Bureau Sud-Ouest :
139, boulevard Président-Wilson
33200 BORDEAUX
Tél. (56) 02.27.57

Quatorze membres du Conseil d'Administration présents le samedi 23 juin dernier à Sassenage (près de Grenoble)



André CHALON
Expert Comptable retraité



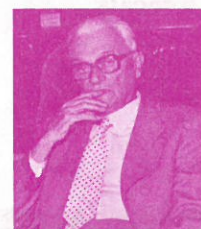
Georges COUDERT
Géomètre Expert



Marthe LAYS
Epouse d'Artisan Imprimeur



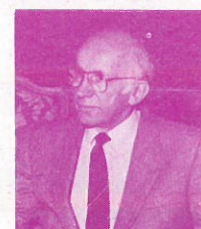
Henri CHAVOT
Kinésithérapeute à St-Etienne



Louis CROCOMBETTE
Commerçant en Alimentation, retraité



Michel MAGNAN
Docteur en Médecine à Marseille



Bernard CHUZEVILLE
Opticien

ont rendu compte de leur mandat devant l'Assemblée Générale des Adhérents



Jacky DARNE
Expert Comptable



Norbert MANDY
Avocat



Bernadette ROGER DE GARDELLE
Esthéticienne



Jean-François CLEMENT
Conseil Juridique et Fiscal



François DUPONT
Avocat au Barreau de Lille



Georges PERBOST
Maître d'Euvre



Georges VUITTON
Agent Immobilier

Compte rendu sommaire

1. L'Assemblée après avoir entendu successive-ment les interventions du Président Chalon, de M. Jean-François Clément, de M. J. Darne Trésorier, a adopté le Rapport Moral et le Rapport Financier qui lui étaient soumis.
2. Les cotisations statutaires pour 1985 ont été indexées de 6 % en moyenne.
3. Mme Roger De Gardelle Bernadette, M. Dupont Francis, M. Mandy Norbert, et M. Vuitton Georges, Administrateurs sortants on été reconduits dans leurs mandats.
4. Les six membres sortants de le Commis-sion de Contrôle Financier ont été également confirmés dans leurs fonctions : M. Giuntoli Claude, M. Gondin Adrien, M. Poullaouec Eric, M. Raffin Jean, M. Robin Georges, M. Turlan Jean.
5. Le rapport de la Commission de Contrôle présenté par M. Gondin a confirmé l'état satisfaisant de la situation financière de l'ALP.TIS.
6. Tous les Comités Consultatifs Régionaux étaient bien entendu représentés à l'Assem-blée : ceux d'Annecy, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Toulouse et Rennes.
7. Les membres du Comité grenoblois s'étaient chargés de l'organisation matérielle de l'Assemblée.

8. A l'issue des travaux, au nom du Conseil d'Administration, M. Cou-dert devait répondre aux diverses questions soulevées.
(voir en page 4 quelques réponses).

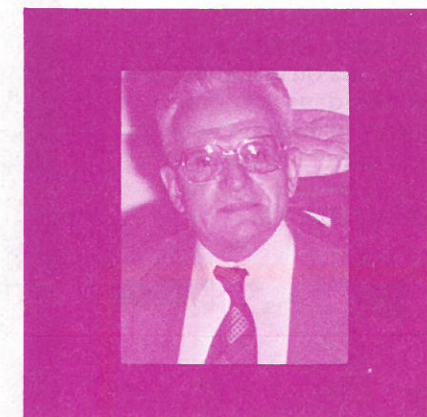
Mise en garde

Elle s'adresse comme tous les ans à la même date à ceux de nos adhérents *nés en 1949, 1938, 1928* après le 1^{er} jan-vier qui n'en bénéficiant pas jusqu'à ce jour, souhaiteraient adopter les garanties de nos régimes "PL" et "EC" sur la base de la tarification des *moins de 35 ans, moins de 46 ans, moins de 56 ans.*

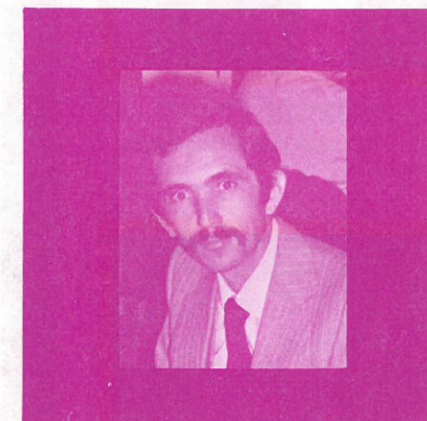
Ils doivent nous adresser leur bulletin d'inscription au plus tôt *et dans tous les cas avant le 20 novembre, leur inscription ne pouvant prendre effet au 1^{er} décembre* que si le bulletin nous parvient avant le 30 novembre 1984.

Les bulletins reçus en décembre ne pourront prendre effet qu'au 1^{er} janvier 1985 et à cette date les intéressés auront respectivement plus de 35 ans, plus de 45 ans, plus de 55 ans avec la conséquence qui en résultera en ce qui concerne le montant des cotisations futures.

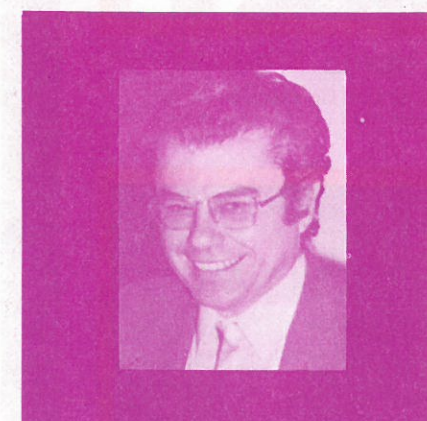
Trois de ceux qui ont la responsabilité de contrô-ler notre comptabilité.



André GONDIN
Expert Comptable Agréé et Commissaire aux Comptes.



Claude GIUNTOLI
Comptable Agréé



Bernard AUDRAS
Expert Comptable Agréé et Commissaire aux Comptes

Nos "Sénateurs"

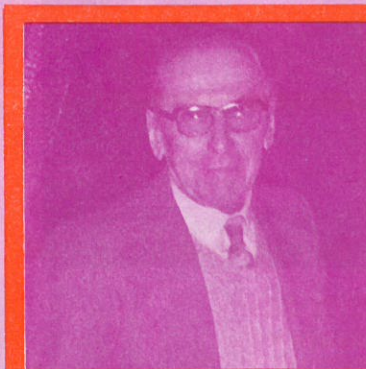
Souvent anciens chefs d'entreprise, Experts Comptables ou Commerçants, domiciliés dans la région lyonnaise principalement, ils avaient adhéré entre 40 et 45 ans. C'est eux qui ont construit l'ALP.TIS.



Régis MOURIER
Président d'honneur de l'Association,
adhérent 2881



Jean GENOD
Membre de la Commission Sociale,
adhérent 4113



Benoît CHATARD
Membre de la Commission Sociale,
adhérent 2304

Vos questions et nos réponses

Convient-il encore OUI ou NON de faire remplir un feuillet annexe de couleur verte ?

Actuellement tous les centres de paiement de l'assurance maladie des TNS portent mention des frais réels sur les décomptes.
La plupart des centres de Sécurité Sociale font de même, mais pas encore tous.
Seuls doivent donc faire remplir des feuillets verts les adhérents en OPTION "1A" (dite "Frais Réels") lorsque relevant de la Sécurité Sociale, celle-ci ne porte pas habituellement mention des frais réels sur ses décomptes.

Ayant à faire effectuer des travaux dentaires, dois-je demander un accord préalable et quel sera votre remboursement ?

Pour tous les travaux d'une codification égale ou supérieure à SCP 100 et aussi chaque fois qu'il y a refus de prise en charge par la Sécurité Sociale ou l'assurance maladie obligatoire, il est souhaitable de demander un accord préalable et le montant de la somme qui sera remboursée.
À réception de la notification d'accord ou de refus du contrôle dentaire du régime légal, nous expédier copie de ce document accompagné d'un devis détaillé de votre praticien.

Dans un précédent bulletin, vous avez évoqué les discussions en cours concernant l'opportunité de couvrir ou non les tentatives de suicide, les conséquences de la drogue, de l'alcoolisme, les accidents résultant de la pratique des sports violents. Je pense que ceux qui relèvent de cas particuliers doivent assumer eux mêmes leur originalité en payant des surprimes.

C'est un avis que nous versions au débat. Il a l'avantage d'être sans ambiguïté.

Responsable d'un groupe de pharmaciens de ma région, je suis chargée de vous proposer la signature d'un accord de tiers payant.

Compte tenu du montant moyen d'une facture de pharmacie qui en 1983 s'élevait à 119 F, il n'est pas apparu souhaitable à nos Comités Consultatifs unanimes que nous nous rattachions pour le moment à ce système, dont le coût final risque d'être lourd pour la collectivité.

Une expérience ponctuelle tentée durant un trimestre au profit de 600 adhérents d'une région a confirmé l'effet de surconsommation qui en résulte alors que les dépenses de pharmacie sont déjà présentement le poste le plus lourd de nos remboursements complémentaires.

Cotisant chez vous en Médico-Chirurgicale j'ai maintenant 68 ans. Quelle sera ma situation lorsque j'aurai atteint 70 ans. Pourrais-je encore être garantie ?

Rappelons-le, nos sociétaires en Médico-Chirurgicale restent couverts s'ils le souhaitent leur vie durant. Passé 70 ans, si la situation de leurs ressources le justifie, nos sociétaires ayant 10 ans de cotisations peuvent éventuellement bénéficier de la prise en charge par notre fonds social d'une fraction de leur cotisation.

Nos "Jeunes Loups"

Souvent Membres de professions libérales, Juridiques, Techniques ou Médicales et aussi Artisans, ils sont de toutes les régions et ont adhéré entre 30 et 35 ans. C'est eux qui vont développer l'ALP.TIS.



Françoise MAGNE
Médecin dermatologue à Bordeaux,
Membre du Comité d'Aquitaine,
adhérente 560.216



Jacques GRENON
Informaticien à Angers,
Membre du Comité de Nantes,
adhérent 559.148



Eric POULAIN
Avocat à Annecy, Secrétaire du
Comité Consultatif régional,
adhérent 557.050